

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 29 septembre 2009

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 :09 :2009

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 :09 :2009

La séance est ouverte

Le 29 septembre de l'année deux mille neuf à 18 h 30
en la Salle du château de Cadaujac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

| <i>Nom, prénom</i> | <i>Présent</i> | <i>Excusé, procuration à</i> | <i>Absent</i> | <i>Nom, prénom</i> | <i>Présent</i> | <i>Excusé, procuration à</i> | <i>Absent</i> |
|-------------------------------------|----------------|----------------------------------|---------------|---|----------------|----------------------------------|---------------|
| TAMARELLE Christian (Président) | X | | | GAZEAU Francis (Vice-Président) | X | | |
| CLAVERIE Jean (Vice-Président) | X | | | LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président) | X | | |
| CONSTANT Daniel (Vice-Président) | X | | | LEMIRE Jean André (Vice-Président) | X | | |
| DARRIET Bernard (Vice-Président) | X | | | MAYEUX Yves (Vice-Président) | X | | |
| DUFRANC Michel (Vice-Président) | 19h45 | | | SECCO Danielle (Vice-Président) | X | | |
| FATH Bernard (Vice-Président) | X | | | SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président) | X | | |
| Philippe DANNE | X | | | THERON Pierre Jean (Vice-Président) | X | | |
| Martine TALABOT | X | | | Philippe NARDI | X | | |
| Jean Michel ALLINCKX | | | X | Benoist AULANIER | | | X |
| Michel BAQUER | X | | | Nadine CHENNA | X | | |
| Lionel PEZAT | X | | | Dominique GOURGUES | X | | |
| Anne Marie CAUSSE | X | | | Jean Paul MERCADIE | X | | |
| Muriel RICHARD | X | | | Lionel PEYROUT | | M. DELORT | |
| Philippe BALAYE | X | | | Pierre VIDAL | | M. TAMARELLE | |
| Michèle BOURROUSSE | X | | | Pascal BARROUILHET | X | | |
| Catherine SAUNIER | X | | | David BONIN | | Mme BENCTEUX | |
| Daniel AUZIER | X | | | Bernard CHEVALIER | | Mme CAMBOURIEU | |
| Pili DUCOURNEAU | | M. GARROS | | Gérard GOUVERNEUR | X | | |
| Christine PERRIN | | M. AUZIER | | Bernadette PELISSIER | | M. HEINTZ | |
| Françoise BETES | X | | | Jean Michel GACHET | | M. BATISSE | |
| Bertrand MEALLET | X | | | Marylène MAY | X | | |
| Sylvie DUFRANC | X | | | Jean Louis PAUQUET | X | | |
| Alexandre LAFFARGUE | X | | | Michèle SOUQUIERE | X | | |

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Philippe DANNE est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 30 juin 2009 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 29 Septembre 2009

| N° D'ORDRE | OBJET | VOTE |
|------------|--|----------------------|
| 2009/125 | Tableau des effectifs | Adopté à l'unanimité |
| 2009 /126 | Organisation de la durée du travail à la CCM - application du dispositif de la journée de solidarité | Adopté à l'unanimité |
| 2009/127 | Modalités d'application de l'astreinte | Adopté à l'unanimité |
| 2009/128 | Frais de déplacement | Adopté à l'unanimité |
| 2009/129 | Modalités d'accueil et de gratification des étudiants de l'enseignement supérieur | Adopté à l'unanimité |
| 2009/130 | Indemnités de responsabilité versées aux régisseurs | Adopté à l'unanimité |
| 2009/131 | Composition des instances communautaires | Adopté à l'unanimité |
| 2009/132 | Composition de la commission d'appel d'offres | Adopté à l'unanimité |
| 2009/133 | Désignation des représentants de la CCM au comité de direction de l'OTM | Adopté à l'unanimité |
| 2009/134 | Régies d'avances à la CCM - Modification | Adopté à l'unanimité |
| 2009/135 | Création d'une régie d'avances petite enfance | Adopté à l'unanimité |
| 2009/136 | Création d'une sous régie d'avances - Cadaujac | Adopté à l'unanimité |
| 2009/137 | Création d'une sous régie d'avances - Castres Gironde | Adopté à l'unanimité |
| 2009/138 | Création d'une sous régie d'avances - La Brède | Adopté à l'unanimité |
| 2009/139 | Création d'une sous régie d'avances - Léognan | Adopté à l'unanimité |
| 2009/140 | Création d'une sous régie d'avances - Martillac | Adopté à l'unanimité |
| 2009/141 | Création d'une sous régie d'avances - Saucats | Adopté à l'unanimité |
| 2009/142 | Régies de recettes petite enfance - BA petite enfance - Modification | Adopté à l'unanimité |
| 2009/143 | Régies de recettes transport scolaires - Modification | Adopté à l'unanimité |
| 2009/144 | Régie de recettes biocomposteurs - Modification | Adopté à l'unanimité |
| 2009/145 | DM 1 au budget annexe extension Site Montesquieu | Adopté à l'unanimité |

| | | |
|----------|---|--|
| 2009/146 | DM 2 au budget annexe des ordures ménagères | Adopté à l'unanimité |
| 2009/147 | DM 2 au budget annexe des transports scolaires | Adopté à l'unanimité |
| 2009/148 | DM 2 au budget principal de la CCM | Adopté à l'unanimité |
| 2009/149 | DM 3 au budget principal de la CCM | Adopté à l'unanimité |
| 2009/150 | Fonds d'aide intercommunal à l'investissement | Adopté à l'unanimité |
| 2009/151 | Projet « 13 envies de lire » | Adopté à l'unanimité |
| 2009/152 | Projet C comme au ciné | Adopté à l'unanimité |
| 2009/153 | Projet Créamômes | Adopté à l'unanimité |
| 2009/154 | Projet festival Méli Mélo | Adopté à l'unanimité |
| 2009/155 | Création d'un multi accueil de 30 places sur la commune de Saint Médard d'Eyrans | Adopté à l'unanimité |
| 2009/156 | Structure multi accueil de St Médard d'Eyrans - Acquisition du terrain | Adopté à l'unanimité |
| 2009/157 | Structure multi accueil de St Médard d'Eyrans - Lancement d'une procédure de marché public | Adopté à l'unanimité |
| 2009/158 | Centre Technique Communautaire - Lancement d'une procédure de marché public | Adopté à l'unanimité |
| 2009/159 | Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables - Adoption | Adopté par 42 voix pour et 2 abstentions MM Delort, Mercadié |
| 2009/160 | Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique Saucats La Brède | Adopté à l'unanimité |
| 2009/161 | Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme | Adopté à l'unanimité |
| 2009/162 | Création d'un évènement touristique et culturel par l'Office de Tourisme | Adopté par 40 voix pour et 4 abstentions : M. Dufranc, Mme Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi |
| 2009/163 | Subventions aux associations | Adopté par 43 voix pour et 1 abstention : M. Laffargue |
| 2009/164 | Cession d'une partie de la parcelle cadastrée A826 au SIAEPA en vue de l'extension de la zone de filtration de la station de lagunage du site Montesquieu | Adopté à l'unanimité |
| 2009/165 | Site Montesquieu - Rétrocession au SIE Léognan Cadaujac du réseau d'adduction d'eau potable | Adopté à l'unanimité |
| 2009/166 | Versement de la participation financière Gironde Numérique | Adopté à l'unanimité |

Compte-rendu analytique

En préambule, un film relatif au chantier international de jeunes bénévoles qui s'est déroulé du 6 au 21 juillet 2009 sur les bords de Garonne, est projeté.

2009/ 125 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Plusieurs postes sont proposés :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe, afin de recruter un agent qui sera chargé de l'entretien du petit patrimoine, notamment dans les crèches.
- Adjoint administratif 1^{ère} classe, afin de nommer un agent lauréat de l'examen professionnel.
- Référent PLIE et chargée de relations entreprises, afin de renouveler les contrats des agents actuellement en poste et qui arrivent à échéance.

Adopté à l'unanimité

2009/126 - Organisation de la durée du travail à la CCM - application du dispositif de la journée de solidarité

Rapporteur : Monsieur le Président

Le choix a été fait de laisser le lundi de Pentecôte comme jour non travaillé, et de compenser sept heures de travail dans l'année.

Adopté à l'unanimité

2009/127 - Modalités d'application de l'astreinte

Rapporteur : Monsieur le Président

En raison de la reprise de la compétence petite enfance, il est nécessaire d'avoir du personnel d'astreinte afin de pouvoir répondre à tout moment en cas de problème sur un bâtiment, mais également en cas de problème de manque de personnel le matin. Deux personnes assureront l'astreinte administrative et trois personnes l'astreinte technique.

Adopté à l'unanimité

2009/128 - Frais de déplacement

Rapporteur : Monsieur le Président

Les agents sont appelés dans le cadre de leurs missions à se déplacer, parfois avec leur véhicule personnel. Il convient donc d'en prévoir les modalités de remboursement.

Adopté à l'unanimité

2009/129 - Modalités d'accueil et de gratification des étudiants de l'enseignement supérieur

Rapporteur : Monsieur le Président

La CCM reçoit beaucoup de demandes d'étudiants qui souhaitent effectuer leur stage. Dans la mesure du possible, nous essayons de leur donner satisfaction, en leur proposant des missions qui s'inscrivent à la fois dans leur cursus mais également qui puissent servir à la CCM. Il est donc prévu de leur proposer une gratification correspondant à 30% du SMIC.

Adopté à l'unanimité

2009/130 - Indemnités de responsabilité versées aux régisseurs

Rapporteur : Monsieur le Président

En raison de la mise en place de plusieurs régies et de la nomination de régisseurs, il convient de prévoir leur indemnisation, qui se fait en fonction du montant de la régie.

Adopté à l'unanimité

2009/131 - Composition des instances communautaires

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur David BONIN, conseiller communautaire titulaire, a été nommé adjoint au Maire sur sa commune et cède donc sa place de conseiller à Madame Laure BENCTEUX. Madame Laure BENCTEUX étant elle-même suppléante cède sa place à Madame Nathalie MALARTIC.

Adopté à l'unanimité

2009/132 - Composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur David BONIN était titulaire de la commission d'appel d'offres, il est proposé de le remplacer par Madame Laure BENCTEUX.

Adopté à l'unanimité

2009/133 - Désignation des représentants de la CCM au comité de direction de l'OTM

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur David BONIN était suppléant au Comité de Direction de l'Office de Tourisme et il est proposé de le remplacer par Madame Laure BENCTEUX.

Adopté à l'unanimité

2009/134 - Régies d'avances à la CCM - Modification

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de pouvoir faire de petites acquisitions de matériel notamment, il est proposé d'élargir le périmètre de la régie d'avances et de le porter à 1500 €.
Le régisseur n'est pas astreint à cautionnement.

Adopté à l'unanimité

2009/135 - Création d'une régie d'avances petite enfance

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir d'acheter des petites fournitures, il est décidé de créer six sous régies d'avance.

Adopté à l'unanimité

2009/136 - Création d'une sous régie d'avances - Cadaujac

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de Cadaujac.

Adopté à l'unanimité

2009/137 - Création d'une sous régie d'avances - Castres Gironde

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de Castres Gironde.

Adopté à l'unanimité

2009/138 - Création d'une sous régie d'avances - La Brède

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de La Brède.

Adopté à l'unanimité

2009/139 - Création d'une sous régie d'avances - Léognan

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de Léognan.

Adopté à l'unanimité

2009/140 - Création d'une sous régie d'avances - Martillac

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de Martillac.

Adopté à l'unanimité

2009/141 - Création d'une sous régie d'avances - Saucats

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin de permettre aux crèches de pouvoir acheter des petites fournitures, il est décidé de créer une sous régie d'avance à la crèche de Saucats.

Adopté à l'unanimité

2009/142 - Régies de recettes petite enfance - BA petite enfance - Modification

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de permettre aux familles de régler leur participation financière à la crèche, il est proposé de créer une régie de recettes.

Adopté à l'unanimité

2009/143 - Régies de recettes transports scolaires - Modification

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin d'encaisser les participations aux transports scolaires, il est proposé de créer une régie de recettes.

Adopté à l'unanimité

2009/144 - Régie de recettes biocomposteurs - modification

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin d'encaisser les ventes de biocomposteurs, il est proposé de créer une régie de recettes.

Adopté à l'unanimité

2009/145 - DM 1 au budget annexe extension du Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient d'augmenter la ligne dépenses, en particulier pour des études, d'un montant de 10 000 € et d'augmenter la ligne des ventes de terrains du même montant.

Adopté à l'unanimité

2009/146 - DM 2 au budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Cette DM concerne à la fois le fonctionnement et l'investissement. En fonctionnement, il s'agit d'annuler des titres de recettes liées au tri, et en investissement il s'agit d'acheter des points d'apport volontaires pour le verre.

Adopté à l'unanimité

2009/147 - DM 2 au budget annexe des transports scolaires

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient de prévoir l'achat de matériel de bureau pour un montant de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

2009/148 - DM 2 au budget principal de la CCM

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

De manière à pouvoir lancer les études concernant le siège de la CCM, il convient d'augmenter de 10 000 € la ligne frais d'études et de compenser par la ligne dépenses imprévues d'investissement.

Adopté à l'unanimité

2009/149 - DM 3 au budget principal de la CCM

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Lors du vote du budget, l'emprunt pour Béthanie n'était pas encore finalisé. Au moment de lancer cet emprunt, il a été décidé de procéder à des remboursements anticipés sur 2009.

Adopté à l'unanimité

2009/150 - Fonds d'aide intercommunal à l'investissement

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Lors du vote du budget, une somme de 200 000 € a été allouée pour l'aide au développement des communes.

La clé de répartition a été calquée sur le FDAEC, mais il convient d'y réfléchir à nouveau pour 2010 car ce système est un peu obsolète et les bases sont anciennes. A cet effet, les communes seront sollicitées pour connaître certains éléments (nombre d'habitants, kilométrage de voirie...) permettant cette réflexion.

Adopté à l'unanimité

2009/151 - Projet « 13 envies de lire »

En préambule, Madame SECCO, souhaite rappeler que l'action culturelle sur le territoire s'est développée depuis quelques années. L'écho favorable témoigne de l'attente forte des habitants en ce domaine. Elle rappelle que le projet Identités et Différences a été un élément fort de cette politique. Ces actions sont initiées par la CCM, et en direction de la jeunesse et des familles. Beaucoup de nouveaux projets affluent en ce domaine et demandent une coordination de plus en plus importante.

Rapporteur : Madame SECCO

La CCM collabore depuis plus de deux ans avec la Bibliothèque Départementale de Prêt pour animer le réseau des bibliothèques du territoire. Ce réseau a été à l'initiative du projet Identités et Différences. Sous l'égide de la BDP, un comité de lecture s'est mis en place avec pour objectif de sélectionner des albums à destination des tous petits. Le choix de ces albums aboutit à la création d'une brochure qui sera diffusée sur l'ensemble du territoire. Elle servira à sensibiliser dès le plus jeune âge au plaisir de lire.

Monsieur GAZEAU déplore qu'aucune aide ne soit accordée, notamment pour la construction d'une bibliothèque, ce qui est le cas pour sa commune.

Monsieur FATH rappelle la règle de la répartition des compétences. Le CG a pour compétence de s'occuper de la BDP mais n'a pas pour compétence de s'occuper des bibliothèques communales.

Madame SECCO ajoute qu'une étude sur le schéma de lecture publique a été lancée en partenariat avec la BDP. Au vu du résultat de cette étude, si le schéma est cohérent, la BDP s'engagera sur des financements.

Adopté à l'unanimité

2009/152 - Projet C comme au cinéma

Rapporteur : Madame SECCO

Le projet de cinéma plein air a eu lieu sur quatre communes et a rassemblé 1200 participants.

Deux éléments sont à retenir :

- L'implication des jeunes, avec la projection d'un film réalisé dans le cadre du CISP, D,
- L'articulation avec la vie locale, par la participation des associations, comités des fêtes, des élus, des PRJ...

Afin que toutes les communes puissent bénéficier de cette action, elle est proposée sur trois ans. Le coût pour 2009 aura été de 6 500 €, sur lesquels 2 000 € de financement ont été obtenus.

Adopté à l'unanimité

2009/153 - Projet Créamômes

Rapporteur : Madame SECCO

Le projet Identités et Différences a fédéré les acteurs locaux (communauté éducative, élus, associations ...).

La commission a souhaité pérenniser cette action, tous les deux ans au vu de l'ampleur du projet, en identifiant l'action sous le nom de Créamômes. Le thème retenu pour l'année 2009-2010 est « passé recomposé ».

Ces ateliers permettront de valoriser les œuvres individuelles et collectives sur les temps de restitution, et de sensibiliser aux pratiques culturelles.

Les partenaires institutionnels citent ce projet pour son ancrage et les passerelles qu'il crée entre les acteurs, par l'intérêt de découvrir le potentiel artistique du territoire.

Adopté à l'unanimité

Monsieur FATH souligne le travail remarquable qui a été effectué, en réussissant à fédérer les acteurs de ce projet.

2009/154 - Projet Festival Méli Mélo

Rapporteur : Madame SECCO

Cette année la CCM va accueillir onze spectacles avec près de mille enfants concernés. La CCM bénéficie de l'expertise du centre culturel de Canéjan, qui porte ce festival depuis de nombreuses années.

Adopté à l'unanimité

2009/155 - Création d'un multi accueil de 30 places sur la commune de Saint Médard d'Eyrans

Rapporteur : Madame CHENNA

Le schéma d'accueil de la petite enfance réalisé par la CAF prévoit la construction de deux nouveaux équipements. En effet, les chiffres de la PMI laissent apparaître environ 400 naissances annuelles.

La commune de St Médard d'Eyrans met à disposition un terrain de 1100 m² environ. En raison des statistiques, les prévisions ont été réajustées et il est maintenant acté une construction de 30 places mixant accueil occasionnel et permanent.

Monsieur THERON souhaite savoir quand le sud du canton pourra être pourvu, sachant qu'il y a un besoin. Il rappelle que la commune de Saint Selve a proposé gracieusement un terrain il y a environ un an. Il a noté que des projets de crèche sur Saint Selve mais également sur Béthanie avaient été évoqués qui permettraient de couvrir les besoins sur l'ensemble de ce secteur. Il souhaite savoir quand la décision sera prise et actée au budget 2010.

Monsieur FATH confirme que ce schéma d'accueil doit être mis en place. Il rappelle qu'effectivement il a été évoqué sur Béthanie la possibilité de créer une structure qui accueille à la fois des enfants ordinaires et des enfants porteurs de handicap, de manière à prendre en compte tous les publics. La CAF a confirmé qu'il serait possible, outre la structure de Saint Médard d'Eyrans, de disposer de deux autres structures et qu'il convenait de lancer des études quant à leur situation.

Madame SECCO informe qu'il faudra prendre attache de la CAF dans la négociation du nouveau contrat CAF pour positionner d'autres structures.

Monsieur le Président rappelle que ces projets ont été portés à la connaissance de la CAF et que le seul financement qui ait été accordé à ce jour est celui de Saint Médard d'Eyrans.

Madame SECCO revient sur la commission d'attribution des places. Celle-ci va se constituer dans les jours à venir et d'ores et déjà trois réunions sont prévues. Il faut que début janvier le cadre soit établi afin de pouvoir assurer la rentrée prochaine.

Adopté à l'unanimité

2009 /156 - Structure multi accueil de Saint Médard d'Eyrans - Acquisition du terrain

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Le principe de la construction d'une structure à Saint Médard d'Eyrans étant acté, il convient maintenant de prévoir l'acquisition du terrain. La commune donne gracieusement ce terrain à la CCM.

La signature se fera sous la forme d'un acte administratif.

Adopté à l'unanimité

2009/157 - Structure multi accueil de Saint Médard d'Eyrans - Lancement d'une procédure de marché public

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Le choix a été fait de passer par un concours car la volonté est que ce bâtiment soit exemplaire à la fois dans l'intérêt des enfants, mais aussi dans la constructibilité à savoir qui se rapproche le plus possible des normes HQE.

Il s'agit donc de choisir cinq cabinets qui présenteront leur projet. Ce projet est estimé à 1 041 000€ pour un accueil de 30 places et les recettes attendues sont environ 336 000€.

Adopté à l'unanimité

2009/158 - Centre Technique Communautaire - Lancement d'une procédure de marché public

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Les services techniques de la CCM s'étoffent et disposent maintenant de matériel. Dans l'état actuel des locaux, il devient difficile de gérer à la fois le personnel et le matériel. La CCM dispose d'un terrain d'environ 6 000 m² sur l'aérodrome, sur lequel pourrait être implanté le CTC. Le projet est d'environ 700 m² de construction.

Adopté à l'unanimité

2009/159 - Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables - Adoption

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Il a été confié au cabinet Simethis une étude sur les itinéraires cyclables. Ce sont des itinéraires qui viennent se greffer aux itinéraires déjà existants. Les typologies sont différentes : loisirs, touristiques, et déplacements quotidiens. Ce document consiste en un diagnostic territorial débouchant sur des définitions d'itinéraires et la mise en place d'une véritable politique vélo. Un phasage dans le temps a été établi, allant de 2010 à 2020. Il est également prévu dans ce schéma qui prend en charge la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur DELORT s'étonne que ce schéma, qui avait été approuvé en comité de pilotage au mois de mai, ait été modifié sans son accord.

Monsieur le Président précise que ces modifications ont déjà été présentées en Bureau le 18 septembre.

Monsieur DELORT souligne que ces modifications sur la maîtrise d'ouvrage ont été apportées à la fois sur des zones d'agglomération, ce qui est compréhensible que ce soit à la charge des communes, mais également sur les pistes d'intérêt intercommunal. Il souhaite revenir à ce qui a été présenté en comité de pilotage.

Monsieur le Président rappelle que c'est un travail qui a duré plus de deux ans, et que les itinéraires ont été validés par les communes. Une réunion de programmation aura lieu le 9 octobre pour anticiper ce qui va être fait sur 2010.

Monsieur GAZEAU souligne que les pistes cyclables en agglomération sont les plus demandées par la population. Cependant, comme il est difficile d'anticiper sur les finances à long terme (réforme de la taxe professionnelle par exemple) il faut être vigilant à ne pas se laisser dépasser. Il estime que les pistes cyclables ne sont pas une priorité.

Monsieur le Président rappelle que lors des comités de pilotage, il a toujours été dit que la CCM ne contraindrait pas les communes à faire ce qu'elles ne souhaitaient pas sur leur territoire. Pour lui, ce dossier est aussi important que les autres.

Monsieur FATH informe que le CG a inscrit plus d'un million d'euros pour aménager l'axe radiant Hostens / La Brède.

Adopté par 42 voix pour et 2 abstentions MM Delort, Mercadié

2009/160 - Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique Saucats La Brède

Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY

Ce partenariat a été engagé en 2006. Outre ses missions de protection du patrimoine géologique, la RNG a aussi un rôle d'éducation à l'environnement à travers le Club Environnement. En outre, l'Etat lui a confié le rôle d'opérateur dans NATURA 2000. Ses conseils sont également précieux dans le dossier important qui est celui de la ressource en eau. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 euros.

Adopté à l'unanimité

2009/161 - Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Monsieur le Président

L'office de tourisme bénéficie actuellement d'un classement en deux étoiles, qui arrive à expiration fin 2009. Il est proposé de demander le renouvellement de ce classement.

Adopté à l'unanimité

2009/162 - Création d'un évènement touristique et culturel par l'Office de Tourisme

Rapporteur : Monsieur le Président

Lors du renouvellement de la convention, les élus ont souhaité que l'Office réfléchisse à un évènement touristique et culturel qui ait lieu sur le territoire. Ce devrait devenir un rendez vous annuel marquant pour le territoire, qui aurait des retombées en termes de fréquentation du territoire.

Un groupe de travail a été constitué et a abouti sur un projet de mise en lumière. Il convient maintenant de s'attacher les services d'un professionnel pour affiner la consistance du projet et établir un plan de financement.

Monsieur DUFRANC a deux observations concernant ce projet :

- l'Office a pour vocation de conforter ce qui existe déjà sur le territoire. Il pense qu'il y a déjà beaucoup de manifestations sur le territoire, de grande qualité. Le rôle de l'Office est de donner du relief à ces manifestations.

- l'organisation d'une nouvelle manifestation va engendrer des coûts. Il estime que la CCM est engagée dans de nombreux projets qui entraînent des dépenses considérables tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il pense donc qu'il n'est pas prudent d'engager des dépenses non nécessaires, surtout lorsque le besoin est déjà satisfait par ce qui existe sur le territoire.

Monsieur FATH confirme qu'il y a effectivement sur chaque commune des manifestations de grande qualité. D'où le problème d'en choisir une parmi l'ensemble pour être l'évènement phare de la CCM.

Cette délibération a pour objet de mettre à l'étude la création d'un tel évènement, mais si il s'avérait que cela entraîne des dépenses importantes, la CCM ne s'y engagerait pas.

Adopté par 40 voix pour et 4 abstentions : M. Dufranc, Mme Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi

2009/163 - Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur FATH

- La MJC la Tourmaline : organisation d'un rallye vélo - 250 €
- le Cercle des Amis de Montesquieu : organisation de Montesquieu et Nous - 1 500 €
- TRG : aide au fonctionnement - 2 000 €
- Montesquieu esprit du politique : organisation des Entretiens de la Liberté - 10 000€

Concernant la dernière subvention, Monsieur LAFFARGUE estime que cette somme est indécente dans le contexte économique actuel, pour une manifestation d'une journée dont l'objectif est de philosopher sur le retour du politique.

Monsieur FATH répond que cette manifestation a pour objet de magnifier l'œuvre de Montesquieu et d'offrir une passerelle entre Sciences Po et le territoire.

Monsieur DUFRANC se réjouit que cette manifestation mette à l'honneur le château et estime que celle-ci, de même que Montesquieu et Nous, tire vers le haut le territoire.

Adopté par 43 voix pour et 1 abstention : M. Laffargue

2009/164 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée A826 au SIAEPA en vue de l'extension de la zone de filtration de la station de lagunage du site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Le traitement des effluents du site Montesquieu est fait par lagunage. Les entreprises effectuent des prétraitements, puisque le lagunage ne traite que des effluents de type domestique. Il convient d'envisager une extension des deux bassins existants et la création d'un troisième. Pour cela, il faut céder la parcelle qui l'accueillerait au SIAEPA qui assure la gestion.

Adopté à l'unanimité

2009/165 - Site Montesquieu - Rétrocession au SIE Léognan Cadaujac du réseau d'adduction d'eau potable

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

L'alimentation en eau du Site Montesquieu se fait par Léognan. Il convient donc de rétrocéder le réseau d'eau potable au SIE compétent.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

L'objectif de Gironde Numérique est de supprimer les zones blanches d'accès à internet et d'alimenter en fibre optique un certain nombre de bâtiments (collèges, MDSI, ZA).

Monsieur GOUVERNEUR précise que notamment dans le Sud Gironde, des zones restent privées d'ADSL.

Le montant de la participation est de 75 000 € qui seront réglés sur deux ans.

Adopté à l'unanimité

Motion relative à la réforme des collectivités territoriales

Monsieur FATH expose qu'à la suite du rapport Balladur, il y a eu un avant projet de réforme présenté en juillet. L'une des dispositions de cet avant projet concerne la possibilité de créer des Métropoles.

Il convient de s'interroger au niveau de la CCM sur le périmètre que couvrirait cette métropole et de ce que l'on y ferait.

L'avant projet proposait également que les compétences dévolues au Département soient reprises par la Métropole.

Pour ce qui nous concerne, il est prévu que la CUB puisse, à la majorité qualifiée, demander une extension de son périmètre, qui toucherait ce canton.

La CCM a un rôle à jouer car son système de TPU rapporte des sommes intéressantes. De plus, elle a développé toute une série d'actions qui n'existent pas au sein de la CUB (le tourisme, l'emploi, la protection de l'environnement...).

Il estime que la CCM travaille à la satisfaction des habitants.

Il informe que la CUB a déjà travaillé à son plan de programmation des équipements structurants à 2025, ce qui induit que si la CCM était intégrée au périmètre, ses projets structurants ne pourraient pas voir le jour avant 2030.

Monsieur GAZEAU regrette que cette motion n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour pour pouvoir en prendre connaissance avant. Il aurait souhaité qu'un intervenant vienne expliquer la réforme à l'initiative de la CCM. Il pense que notre rôle est d'expliquer les choses afin que les élus puissent faire un choix.

Monsieur le Président rappelle que l'objet de cette motion est de réagir en amont de ce qui se prépare à la CUB et de faire valoir la voix de la CCM avant que les choses ne soient trop engagées.

Monsieur FATH estime qu'il est important de prendre position avant que la loi ne soit votée définitivement.

En outre, si ce projet de loi arrive maintenant, c'est parce que la loi Chevènement dans son article 7 a prévu qu'il ne pouvait pas y avoir d'extension volontaire des périmètres des communautés urbaines dans un délai de quatorze ans, soit en 2013.

Les élus des départements seront réélus en 2014 sous le nom de conseiller territorial.

Monsieur THERON estime que ce n'était pas le lieu de proposer cette motion, car il estime avoir besoin de temps pour analyser ces textes. Il se souvient de la crainte des habitants à la création de la CCM, de se voir englober dans une structure importante, cependant c'est une structure qui fonctionne. Il constate par exemple qu'en termes de transport actuellement certaines communes sont très mal desservies.

Monsieur le Président se félicite du débat qui s'instaure sur un sujet de cette importance, et que chacun puisse émettre son opinion.

Il lui a paru utile et nécessaire de débattre de ce sujet et de proposer d'adopter une position.

Monsieur DUFRANC estime que cette motion se prononce sur des faits qu'elle ne connaît pas encore, puisque les débats avec la CUB n'ont pas encore commencé. Il pense que cela relève du procès d'intention.

Il rappelle que la commission Balladur a travaillé sur la base d'un mandat du Président de la République sur un programme qui prévoyait la refonte de la carte institutionnelle du territoire.

Il est favorable à l'institution de Métropoles, qui donneront aux régions concernées la puissance nécessaire sur le plan des grandes infrastructures, du développement économique, et qui faciliteront la vie des administrés.

Si la Métropole voit le jour, la question sera de savoir si nous en sommes ou si nous n'en sommes pas, socialement et économiquement.

Actuellement, nos communes font partie du SYSDAU, et sont donc reconnues comme appartenant à l'aire métropolitaine de Bordeaux.

Concernant le problème qui a été évoqué du transport, l'une des premières missions d'une Métropole est d'organiser les transports. Ensuite il y a le développement économique, la distribution de l'espace économique et des zones commerciales sur un ensemble. Il estime que les concitoyens ont un mode de vie urbain, découlant de la Métropole ; ils souhaitent des modes de transport vers le centre, vers les centres universitaires, les centres hospitaliers. Il souligne la différence entre les communes qui font partie de la CUB et celles hors CUB, et note que les petites communes de la CUB qui ne bénéficient pas de transports en commun par exemple bénéficient d'autres équipements.

Il pense que nous n'avons pas les éléments pour décider d'une appartenance à la Métropole dont nous ignorons tout

Madame LIEBAUT JANY s'élève contre cette politique de ceux qui sont dehors et ceux qui sont dedans.

Monsieur le Président ne s'inscrit pas dans ce schéma. L'Etat a demandé de s'organiser en intercommunalités, qui à ce jour fonctionnent. Tout ceci va être remis à zéro.

Monsieur FATH rappelle qu'il suffit de la majorité qualifiée des conseillers de la CUB pour que celle-ci puisse décider de l'extension de son périmètre. Le projet de loi propose également de limiter le nombre de Vice Présidents à 20% des effectifs contre 30% aujourd'hui. Enfin, au niveau des financements, il faut savoir que les habitants de la CUB paient une taxe additionnelle.

Adopté par 33 voix pour

Ne participent pas au vote : M. Dufranc, Mme Dufranc, M. Nardi, M. Laffargue, M. Gazeau, M. Balayé, Mme Bourrousse, Mme Saunier, M. Théron, Mme May, M. Batisse (procuration M. Gachet)